



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Madame	Mélanie Laberge	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

### ABSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Serge Forest	Siège #3

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**No : 004 – 2019**

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers**

**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**

**Il est résolu :**

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2019**

**No: 005 – 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 17 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 17 janvier 2019;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Mélissa Arbour**

**Dûment appuyée par : Gilles Arbour**

**Il est résolu :**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

**D'ADOPTER** les procès-verbaux de la séance régulière du 17 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 17 janvier 2019, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon Règlement 131-92**

Aucune question.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **Infirmière en milieu rural**

M. Gilles Arbour mentionne que l'entente sera renouvelée.

#### **Internet haute vitesse**

M. Gaétan Morin mentionne que le mandat de vérification des poteaux est en cours.

#### **Politique culturelle**

La consultation publique en la matière aura lieu le 23 mars 2019.

### **6. COMITÉ URBANISME**

#### **6.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats**

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de décembre 2018, d'un total de 8 permis pour une valeur de 86 150 \$.

#### **6.2 Dépôt du rapport annuel 2018 du Comité consultatif d'urbanisme**

Dépôt du rapport annuel 2018 du Comité consultatif d'urbanisme.

### **7. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **7.1 Diagnostic organisationnel – Décision**

**No : 006-2019**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la direction générale dans l'administration municipale;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

**CONSIDÉRANT** la recherche constante d'efficacité dans la réalisation des travaux dans l'administration municipale;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge  
Il est résolu :**

**D'OCTROYER** un mandat de diagnostic organisationnel de la direction générale à la firme Alliance Ressources humaines pour un montant approximatif de 2 500 \$, plus les taxes applicables, et d'appliquer cette dépense au GL 02-130-00-412-00 (Services juridiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.2 Embauche aide à la comptabilité – Décision**

**No : 007-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite embaucher une aide à la comptabilité temporaire, à temps partiel, sur appel;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a soumis un rapport au Conseil municipal et a proposé une personne qualifiée pour le poste à combler;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour  
Il est résolu :**

**D'ENTÉRINER** la recommandation faite par la directrice générale d'embaucher Mme Julie Cardinal au poste d'aide à la comptabilité temporaire, à temps partiel, sur appel, à 18,50 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. LOISIRS**

### **8.1 Tarification camp de jour - Décision**

**No : 008 – 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité tiendra un camp de jour pendant la période estivale 2019 du mardi 25 juin au vendredi 16 août 2019 (8 semaines, sauf les 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2019);

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande pour ouvrir le service de garde 15 minutes plus tôt pour accommoder les parents a été faite l'été dernier;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite offrir le programme aux résidents seulement ainsi qu'aux enfants des employés de la Municipalité (s'il y a lieu);

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour  
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers  
Il est résolu :**

**D'ACCEPTER** d'ouvrir le service de garde du Camp de jour à 7 h 15 au lieu de 7 h 30;

**D'OFFRIR** une tarification pour les résidents seulement et pour les enfants des employés (s'il y a lieu);

**D'APPROUVER** la tarification 2019 suivante :

<b>Camp de jour de 8h30 à 16h</b>	<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille</b>	<b>3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille</b>
Complet (8 semaines)	260 \$	234 \$	221 \$
À la semaine (5 jours)	50 \$	45 \$	42 \$
À la journée	12 \$	11 \$	10 \$
<b>Service de garde de 7 h 15 à 8 h 30 et de 16 h à 17 h 30)</b>	<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>2<sup>ème</sup> enfant d'une même famille</b>	<b>3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille</b>
Complet (matin et soir)	174 \$	156 \$	148 \$
Matin complet (7h15 à 8 h 30) <b>OU</b> Soir complet (16 h à 17 h 30)	87 \$	78 \$	74 \$
À la semaine	24 \$	22 \$	20 \$
Matin à la semaine (7 h 15 à 8 h 30) <b>OU</b> Soir à la semaine (16 h à 17 h 30)	12 \$	11 \$	10 \$
À la journée	6 \$	5 \$	5 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019**

**9. CULTURE**

**9.1 Vieille Chapelle**

**9.1.1 Programmation 2019-2020**

**No : 009-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation proposée par le Comité pour 2019-2020 s'inscrit dans la vision de la Municipalité de présenter des artistes de renom;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Mélissa Arbour**

**Il est résolu :**

**D'ACCEPTER** la programmation 2019-2020 (en annexe);

**D'AUTORISER** la coordonnatrice à la culture et aux communications à finaliser les ententes avec les différentes agences;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale de la Municipalité à signer les contrats des artistes au montant mentionné à chacun des contrats, plus les taxes applicables, et à autoriser le paiement des dépôts, si exigés dans les contrats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.1.2 Prix des billets pour un spectacle – Décision**

**No : 010-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Vieille Chapelle souhaite présenter des spectacles d'artistes de renom;

**CONSIDÉRANT QUE** le spectacle de Roch Voisine s'inscrit dans cette vision et qu'il s'agit d'une valeur sûre pour la programmation de la Vieille Chapelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le cachet demandé pour tel artiste est relativement élevé et que pour assurer la viabilité financière du spectacle, le coût des billets doit être revu à la hausse, soit pour un montant de 63,50 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité Vieille Chapelle;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Mélissa Arbour**

**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER**, de façon exceptionnelle, la hausse du coût du billet à 55 \$, plus les taxes applicables, pour le spectacle de Roch Voisine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

### 9.1.3 Plateforme vente billets en ligne – Décision

No : 011-2019

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit se doter d'une plate-forme de vente de billets pour les spectacles présentés à la Vieille Chapelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de l'entreprise *Polycoda* au montant de 980 \$, plus les taxes applicables, est conforme au mandat exigé par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise a effectué la programmation en lien avec la refonte dudit site et que la Municipalité est satisfaite des services rendus;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers  
Il est résolu :**

**D'OCTROYER** le contrat d'intégration d'une solution de vente de billets sur le site Web actuel de la Municipalité pour les spectacles présentés à la Vieille Chapelle pour un montant de 980 \$, plus les taxes applicables, pris à même le GL 02-130-00-335-00 – Internet -;

**D'AUTORISER** le paiement d'un premier versement de 30 % (dépôt de sécurité) au moment de l'acceptation de la soumission et un deuxième versement payable à la livraison (soit la mise en ligne de la plateforme);

**D'AUTORISER** la directrice générale à ouvrir un compte Paypal et relier celui-ci à l'institution financière de la Municipalité;

**D'ACCEPTER** que des frais de 2,50 \$ par billet soient appliqués pour l'achat de billets en ligne et 4 \$ par billet, si envoyé par la poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019**

**11. TRAVAUX PUBLICS**

**11.1 Achat benne d'été pour camion 10-roues – Décision**

**No : 012-2019**

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Machineries St-Jovite datée de décembre 2018 au montant de 18 117,58 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'une benne d'été pour le camion 10-roues de la Municipalité;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** l'achat d'une benne pour le camion 10-roues auprès de l'entreprise Machineries St-Jovite au montant de 18 117,58 \$, plus les taxes applicables, à même le GL 03-313-10-725-00 - Machineries, outillage et équipements - et de financer cet achat avec le Fonds de roulement sur une période de 4 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.2 Achat diesel et mazout – Décision**

**No : 013-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite changer de fournisseur de diesel et mazout et que des prix ont été demandés à trois entreprises, dont une entreprise de la région de Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite encourager une entreprise lanaudoise et favoriser l'achat local;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Mélissa Arbour**

**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**

**Il est résolu :**

**DE S'APPROVISIONNER** auprès de l'entreprise Harnois Énergies pour le diesel et mazout de la Municipalité, étant donné que c'est une entreprise de la région de Lanaudière et que les prix soumis sont compétitifs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

### 12. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

#### 12.1 Appels d'offres communs pour l'élimination et le traitement des matières résiduelles – Décision

**Engagement de certaines municipalités pour le lancement d'appels d'offres communs pour adjudger des contrats d'élimination et de traitement des matières résiduelles**

**No : 014-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 14.3 du *Code municipal* (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun avec d'autres municipalités une demande de soumissions pour l'adjudication de contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'acte visé;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier alinéa de l'article 14.4 dudit *Code municipal* permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par le délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales de Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Côme, Saint-Zénon, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Marcelline-de-Kildare et Saint-Michel-des-Saints ont signifié leur intérêt pour le lancement d'appels d'offres communs pour adjudger des contrats distincts pour l'élimination des déchets et le traitement des matières recyclables et des matières organiques, s'il y a lieu (CM-371-2018);

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites municipalités locales ont également signifié leur intérêt à déléguer à la MRC de Matawinie le pouvoir de lancer cet appel d'offres pour elles et en leur nom;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites municipalités locales, en collaboration avec la MRC de Matawinie, analyseront les soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT QU'**à la lumière de ces soumissions, lesdites municipalités locales auront le loisir d'accepter ou de rejeter solidairement les soumissions reçues;





## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

**CONSIDÉRANT QUE**, si lesdites municipalités locales acceptent solidairement une soumission reçue, l'application des termes et montants unitaires soumissionnés seront identiques pour l'ensemble des municipalités, tel que prévu au bordereau de soumission, mais que chacune octroiera et surveillera indépendamment les contrats d'élimination et traitement des matières résiduelles générées sur son territoire;

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers**  
**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**  
**Il est résolu :**

**DE S'ENGAGER** solidairement dans une démarche d'appels d'offres communs pour le traitement et l'élimination des matières résiduelles avec les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Côme, Saint-Zénon, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Michel-des-Saints et ce, sans possibilité de retrait à partir du moment où les appels d'offres seront officiellement lancés;

**DE DÉLÉGUER** à la MRC de Matawinie le pouvoir exclusif de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil les contrats y afférant;

**DE FOURNIR** toutes statistiques ou données demandées par le Service d'aménagement de la MRC de Matawinie pour la réalisation des devis;

**DE S'ENGAGER** à valider, dans les délais prescrits, les documents d'appels d'offres qui lui seront transmis par le Service d'aménagement de la MRC de Matawinie;

**D'ENGAGER** sa responsabilité contractuelle envers les soumissionnaires retenus et de dégager la MRC de Matawinie de toute autre responsabilité ou acte pouvant découler de la réalisation du mandat de lancement des appels d'offres communs;

**DE CONVENIR** de payer tous les frais inhérents à la préparation et à la publication des appels d'offres, exception faite des ressources humaines qui seront assurées par le Service d'aménagement de la MRC de Matawinie. Les frais inhérents seront répartis en parts égales entre les municipalités concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

### 13. PROJETS SPÉCIAUX

#### 13.1 Consultation citoyenne – Report budget 2019 – Décision

**No : 015-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la consultation citoyenne se poursuit en cours d'année 2019, à la suite de la rencontre d'information et d'échange du 24 novembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a approuvé, par la résolution 281-2018, un budget de 10 000 \$, en 2018, pour l'ensemble de la démarche de consultation citoyenne, financé avec le surplus cumulé non affecté ;

**CONSIDÉRANT QUE** de ce budget, un montant de 2 553 \$ a été dépensé en 2018 et qu'il reste donc un montant de 7 447 \$ de ce budget ;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour  
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers  
Il est résolu :**

**DE REPORTER** à l'année 2019 le budget restant de 2018 pour la Consultation citoyenne, soit un montant de 7 447 \$, financé avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

#### 14.1 Signataires chèques – Décision

**No: 016-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 102-2015 stipule que le maire, le maire suppléant, la direction générale et son adjointe soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à l'institution financière Banque nationale;

**CONSIDÉRANT QU'**au moment de cette décision, M. Gilles Arbour était maire suppléant et était donc signataire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a établi un système de rotation tous les six mois pour le poste de maire suppléant et qu'il n'est pas souhaitable de changer de signataire tous les six mois;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour  
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge  
Il est résolu :**

**DE NOMMER** M. Gilles Arbour, conseiller municipal, à titre de signataire au lieu du maire suppléant comme mentionné dans la résolution 102-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **14.2 Contrat téléphonie – Décision**

**No: 017-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé deux soumissions pour le service de téléphonie IP dans l'ensemble de ses bâtiments, soit auprès de l'entreprise Fleet Info et ELPC;

**CONSIDÉRANT QUE** seule l'entreprise ELPC a déposé une soumission selon les demandes du Conseil municipal;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers  
Il est résolu :**

**D'OCTROYER** le contrat de téléphonie IP à l'entreprise ELPC selon les coûts et modalités de la soumission présentée en annexe du présent procès-verbal et de financer les dépenses liées à l'installation du système avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **14.3 Prévention suicide – Positionnement – Décision**

**No: 018-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Semaine nationale de la prévention du suicide* est du 3 au 9 février 2019 sous le thème *Je mets de l'espoir de l'avant*;

**CONSIDÉRANT QUE** dans Lanaudière, tous les 4 jours, une personne s'enlève la vie;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année plus de 130 Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité des citoyens est un enjeu prioritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Centre de prévention du suicide de Lanaudière* compte sur les municipalités pour les aider à vaincre les tabous entourant le suicide;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de : Mélanie Laberge**  
**Dûment appuyée par : Gilles Arbour**  
**Il est résolu :**

**DE RECONNAITRE** la *Semaine nationale de la prévention du suicide* comme un enjeu important afin de contribuer à sauver des vies en sensibilisant nos citoyens;

**DE RECONNAITRE** que la Municipalité a le pouvoir, par les actions suivantes, de faire une différence positive dans la vie de ses citoyens :

- Installer une affiche de la *Semaine nationale de la prévention du suicide* à l'Hôtel de ville et à la bibliothèque municipale;
- Publiciser cette *Semaine nationale* sur le panneau d'affichage électronique;
- Parler de cette *Semaine* sur la page Facebook, le site web et dans la Page municipale;
- Distribuer à l'Hôtel de ville et à la bibliothèque municipale des cartes professionnelles et des dépliants de la *Semaine nationale de la prévention du suicide*;
- Distribuer des signets de sensibilisation de cette *Semaine* dans les livres empruntés à la bibliothèque municipale.

**FAIRE PARVENIR** une copie de cette résolution au *Centre de prévention du suicide de Lanaudière* pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 14.4 Soutien technique CIM – Décision

**No : 019-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare est desservie par CIM (Coopérative d'informatique municipale) pour son système comptable;

**CONSIDÉRANT QUE** CIM a fait parvenir à la Municipalité une soumission pour les services suivants :

- Soutien technique annuel 2019 à 2 645 \$, plus les taxes applicables;
- Soutien technique réseau 2019 à 2 200 \$, plus les taxes applicables;

Pour un total de 4 845 \$, plus les taxes applicables.

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**  
**Dûment appuyée par : Pierre Desrochers**  
**Il est résolu :**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

**D'AUTORISER** la dépense de 4 845 \$, plus les taxes applicables, auprès de CIM pour le soutien technique et le soutien réseau 2019, et d'appliquer cette dépense au GL 02-130-00-414-00 – Informatique -.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **14.5 Renouvellement contrat d'assurance municipale 2019 avec la MMQ – Décision**

**No : 020-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a reçu de La Mutuelle des Municipalités du Québec la documentation relative au renouvellement de ses différents contrats d'assurance pour l'année 2019, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et qu'elle en est satisfaite;

**CONSIDÉRANT QUE** les assurances municipales de la MMQ sont fournies par le Groupe Ultima;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Mélissa Arbour**

**Il est résolu :**

**D'ACCEPTER** le renouvellement comme soumis par le Groupe Ultima;

**D'AUTORISER** la dépense et le paiement de 44 545 \$, plus les frais de financement, auprès de Groupe Ultima, selon l'entente de financement en trois versements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **14.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal**

Les membres du Conseil municipal et le maire ont déposé, au bureau de la directrice générale, la déclaration de leurs intérêts pécuniaires le tout conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La directrice générale dépose devant le Conseil et le public les déclarations écrites de leurs intérêts pécuniaires.



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

### 15. AVIS DE MOTION

#### 15.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt rue Gareau et St-Louis

Gilles Arbour, conseiller municipal, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, pour adoption, d'un règlement d'emprunt de 40 000 \$ pour la réfection des rues Gareau et St-Louis, en vue de les municipaliser.

### 16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### 16.1 Règlement incendie – Adoption

**No : 021-2019**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 62 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut faire modifier ou abroger des règlements pour organiser, maintenir, et régler un Service de protection contre l'incendie et confier à toute personne l'organisation et le maintien de ce Service;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 36 et suivants de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Conseil peut par règlement autoriser des officiers municipaux qu'il désigne à exercer des pouvoirs mentionnés aux articles 40 et suivants de ladite loi;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le contenu du règlement relatif à la prévention des incendies afin que celui-ci soit concordant avec l'article 194 du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA)* du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté le 19 décembre 2018;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers  
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge  
Il est résolu:**

**D'ADOPTER** le *Règlement no 408-2018 sur la prévention des incendies et modifiant le règlement no 288-2006 sur la prévention des incendies*, comme présenté.

(Des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

### 16.2 Règlement rémunération des élus – Adoption

No : 022-2019

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les pouvoirs du Conseil municipal en matière de fixation de la rémunération des élus;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire adopter un nouveau règlement relatif à la rémunération des élus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare est déjà régie par un règlement sur la rémunération des élus municipaux, mais qu'il y a lieu de remplacer ce règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 17 décembre 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté à la même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Pierre Desrochers**

**Il est résolu:**

**D'ADOPTER** le *Règlement 406-2018 fixant la rémunération des élus municipaux*, comme présenté.

(Des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.)

VOTE FAVORABLE DU MAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16.3 Projet de règlement – *Règlement 405-2018 Fixant les taux de taxation, tarifications et compensations pour l'exercice financier 2019*

Mme Chantal Duval, directrice générale, dépose le projet de règlement ; M. Gilles Arbour présente le projet de règlement.

## 17. TRÉSORERIE

### 17.1 Détermination taux taxe foncière générale 2019 – Décision

No : 023 – 2019

**CONSIDÉRANT QUE** par le règlement 135-92 le Conseil municipal peut déterminer le taux de la taxe foncière par résolution ;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

**Pour ce motif et**  
**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**  
**Dûment appuyée par : Mélissa Arbour**  
**Il est résolu :**

**DE FIXER** le taux de la taxe foncière à 0,714011 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable, pour être prélevée pour l'année fiscale 2019 sur tous les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, selon leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur, afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget de l'exercice financier 2019 de la Municipalité ;

**QUE** ladite taxe comprend notamment les items suivants :

Administration  
Loisirs et culture  
Réseau routier  
Sûreté du Québec  
Quotes-parts MRC  
Entente incendie  
Aqueduc édifices municipaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 17.2 Détermination taux d'intérêt arrérage taxes – Décision

**No : 024-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal peut déterminer le taux d'intérêt d'arrérages pour les taxes municipales et autres créances impayées ;

**Suivant la proposition de : Mélissa Arbour**  
**Dûment appuyée par : Pierre Desrochers**  
**Il est résolu :**

**DE FIXER** le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et les autres créances impayées à la Municipalité à 15 % par année pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 17.3 Annulation contrat location camion 10-roues – Décision

**No : 025-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt 403-2018 pour l'achat d'un camion 10-roues neuf avec équipements de déneigement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en décembre 2018;





## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait procédé à la location du camion 10-roues, par la résolution 307-2018, pour une période de six mois, auprès de l'entreprise Services financiers Globocam inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse a été faite pour évaluer l'option d'annuler le contrat de location du camion et il s'avère que le fait d'annuler le contrat est avantageux pour la Municipalité;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour  
Il est résolu:**

**D'ANNULER** le contrat de location du camion 10-roues auprès de l'entreprise en date du 5 février 2019 et de procéder à l'application de l'option d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **17.4 Liste de vente pour le non-paiement de l'impôt foncier**

**No : 026-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare doit envoyer à la MRC de Matawinie une liste préliminaire des comptes en souffrance n'ayant pas acquitté leurs impôts fonciers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder à la vente pour non-paiement de l'impôt foncier pour les immeubles inscrits sur cette liste préliminaire;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** la liste préliminaire des comptes en souffrance qui pourraient être vendus pour non-paiement de l'impôt foncier, le 13 juin 2019, dont la liste est présentée en annexe du présent procès-verbal, si les arrérages de taxes ne sont pas payés d'ici là;

**DE FAIRE** parvenir cette liste préliminaire à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019

### 18. PRÉSENTATION DES COMPTES

#### 18.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de décembre 2018 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le *Règlement 390-2016*.

#### 18.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de décembre 2018

No : 027 – 2019

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de décembre 2018;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	décembre	130 040,76 \$
Salaires	décembre	30 274,04 \$
Mensuels	décembre	52 474,16 \$
TOTAL		212 788,96 \$

Représentés par les chèques C1800703 à C1800769, L1800141 à L1800156, D1800625 à D1800678.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

#### 18.3 Autorisation de paiements – Décision

No : 028-2019

**CONSIDÉRANT QUE** certains fournisseurs doivent être payés avant la date de la prochaine séance du Conseil municipal;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2019**

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge  
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** les paiements suivants :

Érablière Bruneau (Soirée des citoyens) – 1 227 \$  
Rose-Marie Roy, Mousseline (Patin Wixx) – 80 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19. CORRESPONDANCE**

**19.1** Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de décembre 2018.

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon Règlement 131-92**

Aucune question.

**21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**No: 029-2019**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour  
Il est résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 40.

---

Gaétan Morin  
Maire

---

Chantal Duval  
Directrice générale &  
secrétaire-trésorière